



La sélection des projets se fera en deux phases

I) La phase de pré-sélection : Les propositions de projets seront départagées, dans un premier temps, selon les *critères d'éligibilité*. Toute proposition qui ne remplit pas ces critères sera éliminée.

Un courrier sera envoyé aux ONG dont la proposition n'a pas rempli les critères d'éligibilité en précisant quels critères n'ont pas été remplis.

II) La phase de sélection : Les propositions retenues seront soumises à une analyse approfondie selon les *critères d'appréciation*.

Les ONG dont les projets ne sont pas retenus à l'issue de la phase de sélection sont notifiées par courrier à l'ONG en précisant les critères en cause.

Les ONG dont les projets ont été retenus se verront notifiées l'acceptation par courrier. Les dépenses du projet (à l'exception des frais de conception) peuvent être imputées sur le projet à partir de la date inscrite sur ce courrier en attendant la signature formelle du contrat.



I) LA PHASE DE PRE-SELECTION

Les propositions de projets seront départagées, dans un premier temps, selon les *critères d'éligibilité*. **Toute proposition qui ne remplit pas ces critères sera éliminée.**

Un courrier sera envoyé aux ONG dont la proposition n'a pas rempli les critères d'éligibilité en précisant quels critères n'ont pas été remplis.

<u>PHASE DE PRE-SELECTION</u>		
<u>CRITERES D'ELIGIBILITE</u>	Oui	Non
La demande doit être introduite dans les délais fixés par le Ministère, le cachet de la poste faisant foi.		
Le projet proposé doit s'inscrire dans les orientations stratégiques du Ministère en matière d'action humanitaire.		
L'ONG ne peut introduire, en principe, pas plus de 1 projet par appel à proposition.		
Le dossier de demande de (co)financement doit être complet et conforme au schéma pour les propositions de (co)financement du Ministère.		
Ni le montage financier, ni le plan de financement ne doivent contenir des erreurs de calcul. Tous les chiffres sont à produire avec deux décimales.		
La demande de financement pour le projet proposé ne peut pas excéder le budget par projet indiqué par le Ministère pour l'appel en question.		



II) PHASE DE SELECTION

Les propositions retenues seront soumises à une analyse approfondie selon les *critères d'appréciation*.

Les ONG dont les projets ne sont pas retenus à l'issue de la phase de sélection sont notifiées par courrier à l'ONG en précisant les critères en cause.

Les ONG dont les projets ont été retenus se verront notifiées l'acceptation par courrier ou courriel.

Les dépenses du projet (à l'exception des frais de conception) peuvent être imputées sur le projet à partir de la date inscrite sur ce courrier en attendant la lettre d'accord de financement.

Critères d'appréciation : Les propositions seront analysées et départagées selon la grille de lecture suivante

Un projet humanitaire de qualité:		
1. est cohérent et pertinent		
La problématique est-elle clairement identifiée et analysée?	5	
Le projet s'inscrit-il dans la stratégie générale de l'ONG (spécificité thématique ou régionale de l'ONG...)?	2	
L' objectif spécifique est-il susceptible de répondre aux besoins détectés/problématiques?	3	
Les activités sont-elles cohérentes avec les résultats attendus?	3	
Le projet prend-t-il en compte les projets mis en place par d'autres intervenants dans le(s) pays concerné(s) et les cadres de référence internationaux?	2	
Est-ce que les thématiques transversales (genre, bonne gouvernance, droits humains, environnement) sont abordées dans le projet?	2	
Les parties prenantes ont-elles été identifiées et analysées?	1	
Les bénéficiaires directs et indirects sont-ils clairement identifiés et définis, et ceci quantitativement et qualitativement? Les cas échéant, les groupes vulnérables ont-ils été identifiés ?	2	
2. est faisable et efficient		



L'ONG du Nord dispose-t-elle des moyens financiers nécessaires et adaptés pour bien gérer le projet?	2	
L'ONG du Nord dispose-t-elle des ressources humaines (salariés et /ou bénévoles) expérimentées pour bien gérer le projet? L'implication de l'ONG du Nord va-t-elle au-delà d'un simple transfert financier ?	3	
L'ONG du Nord a-t-elle bien géré des projets antérieurs et notamment au niveau de l'exécution budgétaire, gestion du partenariat, respect des obligations et des modalités des Conditions générales ?	ATTENTION : notation négative 0, -1, -2,...-5 (Critère entièrement rempli : 0 points ; critère pas du tout rempli : -5 points)	
Le budget est-il adapté à la réalisation des activités (chaque ligne budgétaire correspond à une ou des activités et résultats)?	5	
Le partenaire local dispose-t-il des capacités pour assurer la mise en œuvre du projet?	4	
Les rôles et les responsabilités sont-ils clairement définis entre les parties concernées ainsi que des solutions envisagées?	4	
Les hypothèses/risques pouvant perturber l'atteinte des objectifs ont-ils été identifiés ainsi que des solutions envisagées ?	3	
3. a mis en place un suivi et une évaluation		
Comment le projet sera évalué (évaluation externe, évaluation interne,...) et suivant quelles modalités?	5	
Comment sera organisé le suivi de la mise en œuvre du projet et suivant quelles modalités ?`	3	
Comment les leçons apprises des projets précédents ou de situations analogues ont-elles été prises en compte dans le présent projet?	3	
4. incite à l'appropriation, à la participation et à créer des synergies et des partenariats		
Le projet prévoit-il l'implication des bénéficiaires?	3	
Le partenaire local participe-t-il au projet par un apport local?	2	



Les partenaires sont-ils suffisamment informés des exigences du MAEE en termes de gestion (technique, financière, administrative) du projet et des mécanismes de reporting?	2	
Les partenaires du Sud sont-ils ancrés dans la société civile du pays d'intervention et disposent d'un agrément des autorités locales?	2	
Le projet intègre-t-il un travail en synergie entre des acteurs du Nord (ONG, associations, etc.)?	1	
Le projet propose-t-il une réflexion sur la durabilité (économique, sociale et environnementale)?	2	
Un dialogue avec les autorités concernées (politiques, religieuses, coutumières,...) a-t-il été engagé? Est-ce que des activités de renforcement de capacités (capacity building) sont envisageables ?	3	
Résultat:	70	

Le Ministère se réserve le droit d'ajouter, à titre exceptionnel, d'autres critères de sélection si une situation particulière le requiert.

Le cas échéant, ces critères seront dûment communiqués aux ONGs prenant part à l'appel en question.